

GRÉSIVAUDAN

GRÉSIVAUDAN

Budget 2011 adopté, malgré les craintes suscitées par la Métro...

La séance du conseil communalautaire, vendredi à l'espace Aragon de Villard-Bonnot, s'est terminée comme elle a débuté : par un gros point d'interrogation. La première question venait du public, invitée à rester derrière la porte, alors que les élus discutaient à huis clos. Un fait suffisamment rare pour se dire que l'heure (le temps effectif du huis clos) devait être grave... Cela ne faisait aucun doute. Et si rien n'avait hâté pendant ces longues minutes, la suite de la séance allait nous donner des indications.

« Tant que Saint-Martin-d'Uriage et Chamrousse sont avec nous... »

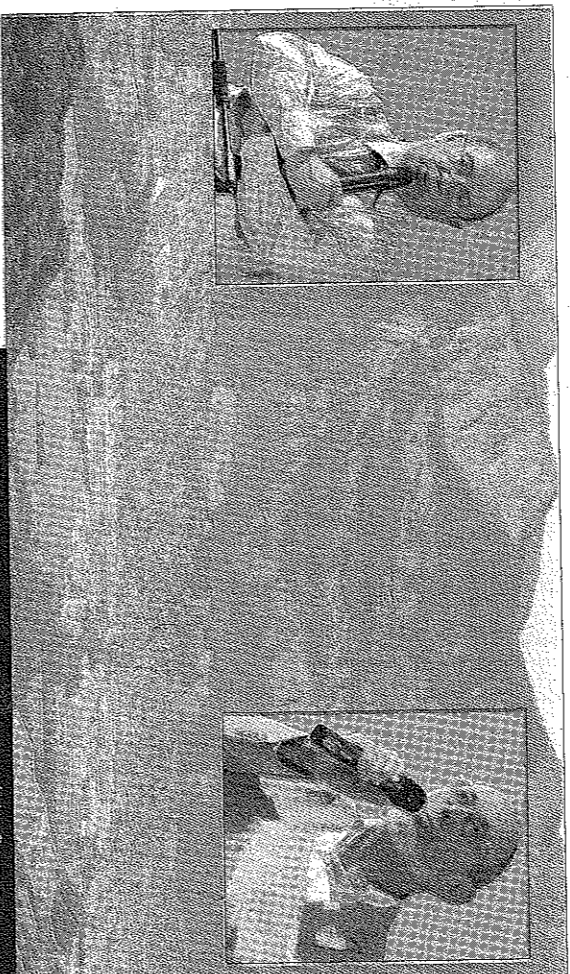
Officiellement, l'intercommunalité voit son budget pour 2011. Elle l'a fait. Le débat d'orientations avait bien préparé les choses (notre édition du 16 mars). Seulement, en trois semaines, la sérénité s'estompait, bouleversée par l'annonce officielle d'un projet de communalité urbaine partant de Grenoble et la Métro d'agglomération.

Le premier commentaire de Daniel Charbonnel, vice-président chargé des finances, allait nous en dire un peu plus.

Dans sa présentation très schématique du budget 2011 (lire en Repères), on pouvait retenir le montant effectif du budget principal du Grésivaudan - 106 millions d'euros - sans compter les 40 millions d'euros de dotations aux communes. « On enlève de nos recettes régulières la part de la dotation aux communes, compte tenu de notre fonctionnement et tant que Saint-Martin-d'Uriage et Chamrousse sont avec nous... »

Dans l'assemblée, les soutiens crispés en disaient long. Ces deux communes seraient susceptibles de quitter le Grésivaudan. Des lors, le budget 2011 en souffrirait.

« On va plutôt resserrer les bouillons à l'avenir dans l'investissement », répondait le président François Brottes à l'élu croillais Vincent Gay, inquiet de ne pas voir assez de perspectives, dans le domaine social notamment. Restant au présent, François Brottes complétait : « On a mis en



place un système pour faire émerger des projets ! Mais pour l'instant, on a du mal à utiliser l'argent dont on dispose ».

Un développement économique repoussé...

À la lecture des budgets annexes, pourtant, le budget général est largement mis à contribution. Il consacre, Daniel Charbonnel l'a rappelé, 18 % pour assurer l'équilibre des budgets annexes.

Sur les 12,3M€ de budget consacré aux ordures ménagères, 5M€ proviennent de la fiscalité (dont les taux ont été votés dans la foulée, lire par ailleurs) et 2M€ du budget général. Il est l'un des plus gros budgets annexes avec celui des transports (12,9M€), de la Mapad (3,5M€ dont 9 % proviennent du budget général) et de l'Espace Aragon (884 000 € dont 25 % assurés par l'intercommunalité).

Après l'adoption de ces budgets, il restait alors plus d'une vingtaine de points à l'ordre du jour.

La série des délibérations sur le développement économique était retournée par le président, compte tenu du contexte... Les autres n'étaient pas toutes abordées, compte tenu de l'heure avancée : à minuit passé, le quorum n'était plus atteint. Une séance vraiment particulière.

Céline FERREIRO

Nous reviendrons dans notre édition de demain sur les autres délibérations votées lors de ce conseil.

Vendredi, Daniel Charbonnel, vice-président chargé des finances, a été le premier à évoquer par une petite remarque l'éventuel départ du Grésivaudan de Saint-Martin-d'Uriage et de Chamrousse... Le président de l'intercommunalité, François Brottes, a fait adopter le budget 2011, mais il a décidé de reporter les délibérations sur le développement économique.

LE CHIFFRE

30% C'est la part des recettes de fonctionnement que représentent les ordures ménagères, l'un des deux plus importants budgets annexes de l'intercommunalité avec celui des transports. Cela s'élève à 10 millions d'euros sur un total de recettes de fonctionnement de 34M€.

Fiscalité des ordures ménagères : un premier pas vers l'incitatif...

Ça va toujours mieux en le disant... Quitte à se répéter, l'exécutif du Grésivaudan, François Brottes en

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom) sur le territoire, au moment de soumettre au vote la fiscalité de cette taxe pour 2011. Le principe est bien « de ne pas s'éloigner de ce que nous payaient les gens ». Cela peut paraître simple. C'est en fait un vrai casse-tête pour l'intercommunalité qui a dû reprendre cette compétence il y a un an, sans l'avoir demandé... L'objectif est bien d'inciter les habitants des 47 communes à trier leurs déchets, tout en intégrant les spécificités de chacune de ces communes, ou presque.

Ainsi, les 18 appartenant au Sibraeca (Syndicat intercommunal du Breda et de La Combe de Savoie) gardent leur "taux de Teom, l'inter-

communalité percevait le produit de cette Teom.

Sur l'incitatif, même si tout reste à faire, une zone test a été créée. Elle comprend 11 communes (*) : elles les payaient jusque-là une Redevance (Reom) : elles sont désormais soumises à une Teom, composée d'une part fixe et d'une part variable.

Pour toutes les autres communes (19), c'est la seule part fixe. Le montant de cette Teom se calcule sur la base de la valeur locative de chaque commune, d'où des disparités dans les taux... Un beau casse-tête...

Explication de Daniel Charbonnel, vice-président en charge des finances : « La part variable dans cette zone bre de personnes par foyer. » « Ça va être un souci d'expliquer tout ça, témoigne Robert Colliat, maire de Champ-près-Froges, je

LE BUDGET GÉNÉRAL

Le budget principal de fonctionnement s'équilibre à 106 861 223 €. 39 % des recettes proviennent des dotations et compensations, 28,8 % des impôts et taxes et 28,5 % d'un excédent antérieur.

Sur la ligne des dépenses, 43M€ sont consacrés à l'investissement.

Le budget principal d'investissement s'équilibre à 57 555 859 €. 76,3 % des recettes proviennent du fonctionnement et 19 % des emprunts.

Le taux d'endettement net est de 6,01 %.

IMPÔTS ET TAXES

Le taux de CFE (Contribution foncière des entreprises) est de 25,32 % (+1,32%). Les taux de taxe d'habitation (7,68 %) et de taxe foncière non bâti (3,22 %) sont inchangés par rapport à 2010.

A noter que le produit de la fiscalité des déchets est sur des bases identiques à 2010.

C.F.

(*) avec la station des 7 Laux. Soit : Le Champ-près-Froges, La Combe-de-Lancy, Froges, Laval La Pierre, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Mury-Monteymond, Sainte-Agnes, Sainte-Marie d'Alloix, Le Versoud.